

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2016

COMMUNE DE ROISSY-EN-BRIE

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

DATE de CONVOCATION : 09/02/2016	DATE du CONSEIL : 15/02/2016	DATE AFFICHAGE : 19/02/2016		
Nombre de Conseillers en exercice : 34				
	Présents	Absent(s) représenté(s)	Absent(s)	Votants
Délibérations n°02/2016 à 03/2016	26	7	1	33
Délibération n°04/2016	25	7	2	32
Délibérations n°05/2016 à 09/2016	26	7	1	33

L'an deux mille seize, le 15 février à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 9 février 2016, s'est réuni à la Mairie de ROISSY-EN-BRIE en séance publique, sous la présidence de Monsieur François BOUCHART, Maire.

Le Conseil municipal, exceptionnellement, se réunit à 34 membres, un siège étant vacant depuis le 12 février 2016 sans qu'il ait pu être procédé pour cause de délais à l'installation du suivant de liste, après démission d'un élu

Étaient présents : M. BOUCHART, M. ZERDOUN, M. DEPECKER, Mme TATI, M. HOUAREAU, Mme PRIEST GODET, Mme VOLEAU, M. VASSARD, M. BIANCHI, Mme DRIEF, M. KABORE, Mme PAQUIS-CONNAN, Mme PONNAVOY, M. RIBAU COURT, M. DE SOUSA, Mme ZERBIB, M. BLONDIN, Mme CHALIFOUR, Mme DHABI, M. MILLEVILLE, Mme GAMA, M. JOURDIN, M. BOUNAZOU (jusqu'à 21h54 pour le vote des délibérations n°02/2016 à 03/2016 et à partir de 22h03 pour le vote des délibération n°05/2016 à 09/2016), Mme GLEYSE, Mme FUCHS, M. BOUILLON

Absent(es) ou excusé(es) : M. TRAORE, M. BOUNAZOU (à partir de 21h54 jusqu'à 22h03 pour le vote de la délibération n°04/2016)

Absent(es) représenté(es) : Mme PEZZALI (représentée par Mme VOLEAU), M. VASSEUR (représenté par Mme PRIEST GODET), M. DUCHAUSSOY (représenté par M. BOUCHART), Mme RANNO (représentée par M. VASSARD), Mme ROMERO (représentée par Mme ZERBIB), Mme DAJEZMAN (représentée par M. ZERDOUN), Mme AOUAA (représentée par Mme FUCHS)

Madame DRIEF a été élue **secrétaire de séance**, à l'UNANIMITE.

* * * * *

Délibération n°02/2016
Débat d'Orientation budgétaire Ville 2016

Présentation du débat d'orientation budgétaire par Monsieur le Maire :

«Mes Chers Collègues,

Conformément aux dispositions des articles L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1, L.5211-36 et

L.5622-3 du Code Général des Collectivités Territoriales modifiés par l'article 107 de la Loi NOTRe du 07 août 2015 portant organisation territoriale de la République, un Débat d'Orientations

Budgétaires doit se tenir, en Conseil Municipal, dans les deux mois précédant l'adoption du Budget Primitif de la Commune.

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue un moment fort de la vie municipale et une des étapes majeures du cycle budgétaire et permet à l'Assemblée délibérante de tracer les grandes tendances de l'action de la Commune pour l'année à venir, en Fonctionnement comme en Investissement, dans un contexte financier international et national donné et d'engager la discussion sur les priorités à retenir pour le projet de Budget Primitif 2016.

Il donne également aux Elus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'exécutif communal, notamment sur les ressources et moyens pour atteindre les objectifs définis, et de réfléchir au devenir de la Ville et à la politique à mener dans le cadre de son développement.

CONTEXTE D'ELABORATION DE LA POLITIQUE BUDGETAIRE COMMUNALE POUR 2016

Au sein de la zone euro, l'année 2015 s'est caractérisée par une croissance économique légèrement supérieure à celle de 2014 mais non suffisante pour espérer une véritable relance de l'activité.

Les experts s'accordent à pronostiquer une tendance plus forte de la croissance en zone euro pour 2016, à hauteur de 1,6 %, par la conjonction de deux phénomènes porteurs : la baisse du prix du pétrole d'une part et de l'euro d'autre part ; ces deux phénomènes dynamisant la compétitivité de la zone.

Toutefois, il convient de demeurer prudent car des disparités fortes existent entre les pays membres de la zone euro.

La France a connu un « relatif » bon dernier trimestre 2015 après s'être située très en dessous de la moyenne européenne précédemment.

Cette croissance en dents de scie est, par conséquent, à prendre en compte car elle pourrait se poursuivre en 2016.

Le poids de la situation de l'emploi (chômage très élevé) fait que les ménages ont davantage tendance à thésauriser qu'à consommer.

Les entreprises, de leur côté, attendent pour investir une reprise plus durable de la consommation.

L'ampleur des déficits publics pèse de surcroît fortement sur l'économie nationale.

Enfin, les réformes comme le CICE et le pacte de responsabilité et de solidarité tardent à porter les fruits escomptés.

C'est dans ce contexte qu'a été construite la Loi de Finances pour l'exercice 2016.

La politique de l'Etat visant à réduire les déficits et la dette publique met fortement à contribution les Collectivités Territoriales.

Ainsi, les dotations et soutiens financiers vont être massivement réduits dans leur globalité, ce qui obère les capacités des Collectivités à assurer leurs missions de service public, à dépenses constantes. Les Communes sont d'ailleurs les entités les plus concernées par cette diminution drastique des aides de l'Etat. Elles le sont à la fois directement et indirectement compte tenu du fait que les pouvoirs publics réduisent également les dotations des autres échelons territoriaux (Région, Département, EPCI) qui sont souvent eux-mêmes soutiens financiers des Communes dans leurs projets, notamment en Investissement. Ces dernières sont donc également « pénalisées » par cet état de fait.

En effet, les autres Collectivités Territoriales vont devoir effectuer des choix prioritaires dans leurs propres subventionnements et ne pourront plus subvenir quantitativement aux besoins des Communes à hauteur du passé.

Outre la Loi de Finances 2016, les Collectivités Locales se voient contraintes par les différentes lois d'administration territoriales, dont la Loi NOTRe, de s'adapter et de se réformer dans leur fonctionnement, notamment en matière de mutualisation de leurs ressources et moyens. L'idée de dégager des économies d'échelle est théoriquement séduisante mais doit se vérifier a posteriori dans les faits.

LES GRANDES ORIENTATIONS POUR ROISSY EN BRIE AU TITRE DE 2016

L'année 2016, pour la Ville de Roissy en Brie, s'ouvre sur l'intégration dans une « grande agglomération » avec toutes les inconnues d'évolution pratique que cela peut engendrer.

Déjà, dans un passé récent, d'importants transferts de compétences et de moyens ont été effectués, ce qui contraint la Ville à s'adapter, se réformer et construire son propre mécanisme budgétaire en conséquence.

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Fiscalité

La Municipalité a souhaité maintenir à l'identique la fiscalité de la Commune pour l'année 2016. Ce choix est particulièrement courageux dans un contexte économique et social difficile où de nombreuses Collectivités s'orientent vers une hausse des impôts locaux.

Toutefois, le produit des contributions directes devrait évoluer de 1 % du fait de la revalorisation des

bases décidée par l'Etat dans la Loi de Finances pour 2016.

Concours de l'Etat et des autres Collectivités Territoriales

La baisse importante des dotations de l'Etat depuis 2014 obère la capacité financière de la Ville à agir.

Evolution Dotation Forfaitaire 2012 à 2016

	2012	2013	2014	2015	Estimation 2016
Dotation Forfaitaire reçue	5 119 959	5 132 044	4 945 656	4 437 818	3 929 980
<i>Evolution Dotation Forfaitaire en valeur</i>	8 944	12 085	-186 388	-507 838	-507 838
<i>Evolution Dotation Forfaitaire en %</i>	0,17%	0,24%	-3,63%	-10,27%	-11,44%

Toutes les Collectivités Territoriales (Région, Département, Intercommunalités, Communes) étant concernées par la contribution due au titre du redressement des finances publiques, cette diminution des concours de l'Etat impactera également leur niveau de subventionnement en direction de la Ville.

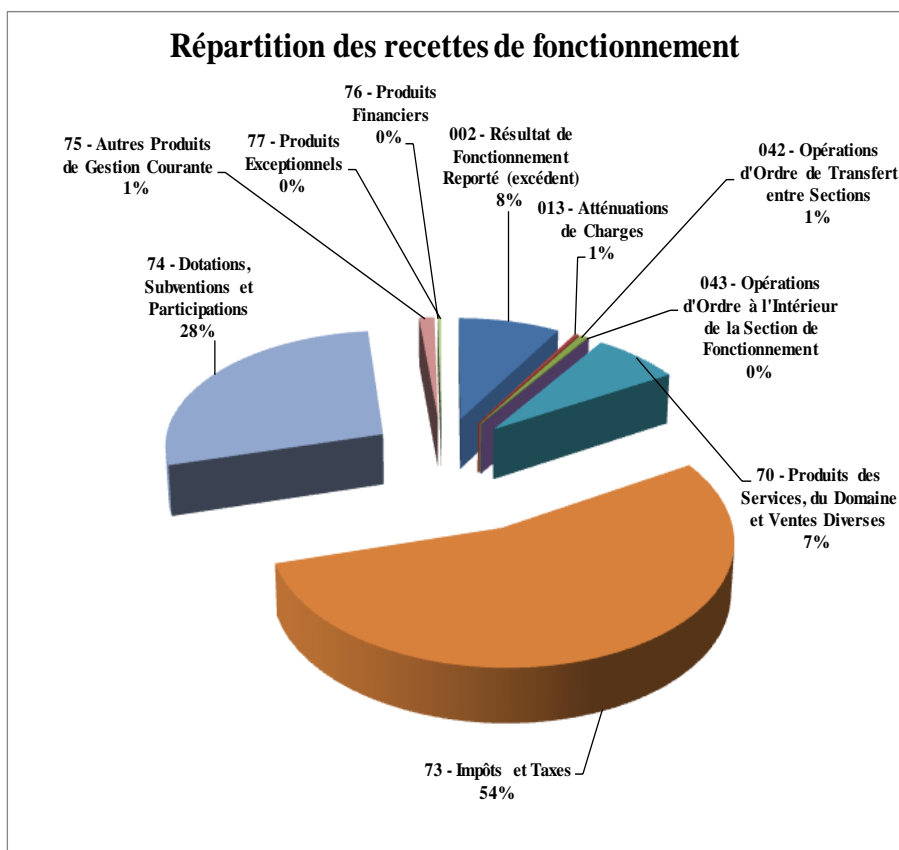
Enfin, suite à la fusion effective depuis le 01 janvier 2016 entre les Communautés d'Agglomérations « La Brie Francilienne » « Marne la Vallée – Val Maubuée » et « Marne et Chantereine » et dans l'attente de l'installation de la nouvelle Communauté d'Agglomération « Paris - Vallée de la Marne », une prudence sur les recettes attendues de l'intercommunalité s'est imposée, hors attribution de compensation dont l'estimation reste maintenue à la somme de 400.000 €.

Produits du domaine

L'évolution des produits du domaine attendus afin de couvrir les coûts de production est nécessaire et une augmentation modérée des prestations diverses a été estimée dans le cadre de la préparation budgétaire de cet exercice.

Résultat de Fonctionnement reporté

. Le résultat de la Section de Fonctionnement reporté 2015 est estimé à environ 2 280.000 €



SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Globalement les dépenses de fonctionnement baissent de 2,33 % (de budget primitif à budget primitif)

Charges à caractère général

Un effort important est consenti sur les charges à caractère général en dépit de l'augmentation récurrente des fluides (eau, électricité, chauffage, téléphonie) et autres dépenses incompressibles (contrats d'assurances, de maintenance, de location, restauration collective)

Dépenses de personnel

Concernant cette section de dépenses et malgré le gel de la valeur du point, une progression de près de 3 % est constatée entre le projet de budget primitif 2016 et le « réalisé » 2015 soit une estimation prévisionnelle de 17 587.000 € pour 2016 contre une réalisation de 17 142.000 € en 2015. La Ville consent donc à un effort important en la matière par rapport à la moyenne des autres Communes dans un contexte de crise financière forte. A titre d'exemple, le GVT a été budgétisé à près de 75.000 €.

EVOLUTION MASSE SALARIALE DE 2010 A 2014

Comptes	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2010 en valeur	Evolution 2014/2010 en %
Rémunérations du personnel	11 761 983	11 827 082	12 041 106	12 122 479	12 475 639	713 656	6%
6411 - Personnel titulaire	9 516 381	9 508 742	9 514 116	9 475 290	9 777 249	260 868	3%
64111 - Rémunération principale	7 367 571	7 407 064	7 446 768	7 393 704	7 649 619	282 047	4%
64112 - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	418 350	410 789	403 988	396 695	397 847	-20 503	-5%
64118 - Autres indemnités	1 730 460	1 690 889	1 663 360	1 684 891	1 729 783	-677	-0,04%
6413 - Personnel non titulaire	2 181 112	2 332 649	2 617 583	2 741 855	2 641 556	460 444	21%
64131 - Rémunérations	2 181 112	2 332 649	2 436 845	2 327 165	2 227 917	46 804	2%
64138 - Autres indemnités	0	0	180 738	414 690	413 639	232 901	129%
6416 - Emplois d'insertion	64 467	3 806	0	26 321	172 544	108 078	168%
64168 - Autres emplois d'insertion	64 467	3 806	0	26 321	172 544	108 078	168%
6417 - Rémunérations des apprentis	35 367	24 051	39 727	59 406	44 513	9 146	26%
dont 6419 - Remboursements sur rémunérations du personnel	35 344	42 166	130 321	180 393	160 223	124 879	353%
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance	4 169 695	4 002 292	4 369 104	4 636 639	4 862 338	692 643	17%
dont 6459 - Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	166 676	290 904	50 400	230	911	-165 765	-99%
647 - Autres charges sociales	125 543	164 725	208 774	169 445	178 087	52 544	42%
dont 6479 - Remboursements sur autres charges sociales	2 244	0	2 035	1 270	1 646	-597	-27%
648 - Autres charges de personnel	38 263	172	1 867	1 270	1 497	-36 766	-96%
dont 6488 - Autres charges de personnel	1 675	168	1 867	1 270	1 497	-178	-11%
6336 - Cotisations au CNFPT et au CIG	161 785	169 526	175 922	187 661	191 735	29 950	19%
TOTAL	16 257 268	16 163 798	16 796 772	17 117 494	17 709 296	1 452 027	9%

Par ailleurs, des créations de postes sont prévues :

- . Un Juriste
- . Un Technicien Informatique
- . Un Directeur Sports-Jeunesse
- . Une Assistante Sociale

A ces créations de postes, s'ajoutent :

- . Un effet, en année pleine, des recrutements 2015 pour la Police Municipale
- . Un effet transfert de deux agents du fait de la mutualisation des Services Finances/Ressources Humaines entre la Ville et le C.C.A.S.

Evolution des effectifs de 2013 à 2016

<i>EVOLUTION DES EFFECTIFS au 31 DECEMBRE</i>					
<i>EFFECTIFS</i>	<i>ETP 2013</i>	<i>ETP 2014</i>	<i>ETP 2015</i>	<i>PREVISION ETP2016</i>	<i>VARIATION 2015/2016</i>
TOTAL GENERAL	449	454	474,06	480,38	1,33%
CATEGORIE A	14,6	12,6	11	12,2	10,91%
<i>proportion effectif</i>	<i>3,25%</i>	<i>2,70%</i>	<i>2,32%</i>	<i>2,54%</i>	<i>9,45%</i>
CATEGORIE B	58,3	57,2	42,76	45,76	7,02%
<i>proportion effectif</i>	<i>12,98%</i>	<i>12,60%</i>	<i>9,02%</i>	<i>9,53%</i>	<i>5,61%</i>
CATEGORIE C	376	385	420,3	422,42	0,50%
<i>proportion effectif</i>	<i>83,76%</i>	<i>84,70%</i>	<i>88,66%</i>	<i>87,93%</i>	<i>-0,82%</i>

REPARTITION DES EFFECTIFS PAR FILIERE ET PAR SEXE AU 31 DECEMBRE 2015				
<i>Nombre de Identifiant de l'agent</i>		<i>Sexe de l'agent</i>		
<i>Filière du cadre emploi (libellé)</i>	<i>Catégorie de grade (code)</i>	<i>Féminin</i>	<i>Masculin</i>	<i>Total général</i>
FILIERE ADMINISTRATIVE	A	3		3
	B	11	3	14
	C	48	7	55
Total FILIERE ADMINISTRATIVE		62	10	72
FILIERE ANIMATION	B	4	4	8
	C	88	33	121

Total FILIERE ANIMATION		92	37	129
FILIERE MEDICO-SOCIALE	A	2		2
	C	3		3
Total FILIERE MEDICO-SOCIALE		5		5
FILIERE POLICE	B		2	2
	C	4	11	15
Total FILIERE POLICE		4	13	17
FILIERE SOCIALE	B	6		6
	C	17		17
Total FILIERE SOCIALE		23		23
FILIERE SPORTIVE	B	1	7	8
Total FILIERE SPORTIVE		1	7	8
FILIERE TECHNIQUE	A		2	2
	B	2	7	9
	C	114	87	201
Total FILIERE TECHNIQUE		116	96	212
AUTRES EMPLOIS	A	3	1	4
	ASSISTANTES MATERNELLES	39		39
	APPRENTIS		2	2
	CONTRAT D'AVENIR	1	10	11
	SERVICE CIVIQUE		1	1
Total AUTRES EMPLOIS		43	14	57
Total général		346	177	523

D'autre part, dans le cadre de la réforme du Régime Indemnitare, la Ville a opté pour une mise en place pleine et entière du dispositif légal alors qu'elle n'y était que partiellement tenue.

La Collectivité instaure également la Prévoyance Santé pour ses agents.

Les avantages en nature sont consentis au titre de 9 logements de fonction attribués par nécessité absolue de service aux agents exerçant les fonctions de gardiens des bâtiments communaux (structures sportives, Hôtel de Ville, Services Techniques, Relais des Sources, site de la Ferme d'Ayau).

La durée hebdomadaire du temps de travail à temps complet de la Collectivité est fixée à 35 heures. Les droits à congés annuels sont de 35 jours auxquels s'ajoutent de 2 à 3 journées exceptionnelles en fonction de l'ancienneté de l'agent dans la fonction publique territoriale.

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Légère diminution de la subvention liée d'une part à la conjoncture de l'an dernier où une forte augmentation avait été prévue, d'autre part au transfert de deux agents sur le Budget Ville du fait de la mutualisation des moyens entre le C.C.A.S. et la Commune (Postes Ressources Humaines et Finances)

Subventions aux Associations locales

Le contexte économique et financier particulièrement difficile contraint la Ville à contenir, de même que pour les charges générales, le niveau des subventions à attribuer aux Associations Locales dont le montant global sera en diminution de 3 % par rapport à l'année 2015.

Répartition subventions aux Associations Locales 2015 / 2016

Secteurs concernés	BP 2015	% / Total	Prévision 2016	% / Total
TOTAL	370 614	100%	358 207	100%
<i>Associations à caractère sportif</i>	207 725	56%	201 495	56%
<i>Associations à caractère social</i>	95 100	26%	91 862	26%
<i>Associations à caractère culturel</i>	24 800	7%	23 355	7%
<i>Associations à caractère éducatif</i>	22 869	6%	22 144	6%
<i>Autres Associations diverses</i>	20 120	5%	19 351	5%

Charges financières

Bien que la Ville ait contracté un emprunt à hauteur de 3,5 millions d'euros sur l'exercice 2015, les charges financières ne subiront qu'une légère augmentation en raison de l'arrivée à terme du remboursement de certains contrats de prêts antérieurs.

L'inscription au Budget Primitif 2016 devrait s'élever à 497.520 € contre 480.690 € au Compte Administratif 2015.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES PROPRES

Les recettes propres potentielles d'Investissement pour 2016 regroupent plusieurs éléments :

- . Le Fonds de Compensation de la T.V.A. devrait s'élever à 702.000 €
- . Le niveau des subventions s'établira à 732.000 € (dont 581.983 € au titre des Crédits Reportés 2015)
- . Le produit de la Taxe d'Aménagement n'a pas encore été notifié à ce jour et a été estimé, de manière prudentielle, à 30.000 €

. L'échéance 2016 de la créance en capital (durée 15 ans) de la CABF relative au transfert de la compétence « culture » s'élève à 331.175 €

. Le produit attendu concernant les cessions a été estimé à 1 672.000 € (cessions terrains MTL et SCI La Révolution et récupération parts de la Ville sur prise de participations auprès de la SEMFA)

. Le montant des Crédits Reportés 2015 s'élève à la somme de 581.983 € et concerne des subventions d'équipement.

Solde d'exécution Section d'Investissement reporté

. Le solde d'exécution de la Section d'Investissement reporté 2015 est estimé à environ 1 554.000 €. Ce solde positif provient de l'encaissement de subventions d'équipement non prévues au budget initial, notamment l'attribution de Fonds de Concours pour un montant de 750.000 € au titre de l'exercice 2015 ; le programme de dépenses d'équipement 2015 ayant quant à lui fait l'objet d'une réalisation de l'ordre de 89 %.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Remboursement du capital de la dette

Le remboursement de la dette en capital pour l'exercice 2016 est estimé à la somme de 1 150.400 € contre 1 155.823 € au Compte Administratif 2015.

La couverture du remboursement de la dette en capital est assurée par les recettes propres de la Ville.

Dépenses d'équipement, d'amélioration de la qualité de la vie et de développement de la Ville

Une enveloppe d'investissements nouveaux de l'ordre d'environ 4,6 millions d'euros est prévue dont :

Investissements concernant le sport : 1 120.000 €

. 1 000.000 € pour la réalisation d'un terrain synthétique avec zone d'entraînement au Complexe Sportif Paul Bessuard comprenant dévoiement réseau assainissement, éclairage et clôture du terrain

. 70.000 € pour création d'un terrain Multi Sports Quartier des Grands Champs : réalisation dalle en enrobé et mise en place d'une structure accueillant différents sports (football, handball, basket et volley)

. 50.000 € pour travaux de reprise des courts de tennis suite aux désordres structurels (fissuration et dénivelé) au Complexe Tennistique

Investissements concernant la voirie : 1 085.000 €

Il est envisagé de consacrer une part importante aux travaux de rénovation de diverses voiries

communales en 2016 soit une somme totale de 1 558.000 € dont les 1 085.000 € de travaux les plus importants listés ci-dessous. Ceci s'inscrit dans la continuité du programme entrepris en 2015 (réalisation de travaux de voirie pour une somme totale de 1 316.000 €).

- . 620.000 € pour travaux de réfection de voirie suite diagnostic sur divers sites de la Ville : reprise partielle de l'enrobé sur les bandes de roulement rues Charles Vaillant et des 50 Arpents, avenues du Grand Etang et Gounod, boulevard des Jondelles et cour Eugène Pottier
- . 165.000 € pour travaux d'aménagement des trottoirs avenue de la Malibran
- . 105.000 € pour travaux de reprise d'une partie des trottoirs rues de Mulhouse et Montcalm
- . 75.000 € pour travaux de réfection des enrobés rue de la Mare au Capitaine (3^{ème} phase des travaux de voirie Quartier du Manoir)
- . 70.000 € pour travaux de réfection d'une partie des trottoirs opposés à l'éclairage public Quartier du Verger
- . 50.000 € pour travaux de remplacement du trottoir engazonné par un trottoir en enrobé et création d'un parking rue des Vanneaux

Investissements concernant les Groupes Scolaires : 434.700 €

- . 144.000 € pour réalisation préau couvert sur le plateau d'évolution de l'école maternelle Sapins
- . 90.000 € pour réfection des sols et pose de faux plafonds au 1^{er} étage de l'école élémentaire Michel Grillard
- . 86.300 € pour travaux de remplacement des menuiseries double vitrage avec une meilleure performance énergétique à l'école maternelle Sapins (dernière tranche des travaux)
- . 60.000 € pour travaux d'informatisation de classes élémentaires dans les Groupes Scolaires Sapins, Lamartine, Michel Grillard et Pierrerie
- . 54.400 € pour travaux de réfection des enrobés du plateau d'évolution du Groupe Scolaire Sapins avant réalisation du préau couvert

Investissements concernant la sécurité : 183.400 €

- . 108.400 € pour travaux de déploiement de la vidéo-surveillance (2^{ème} tranche) afin de poursuivre la sécurisation des différents quartiers de la Ville
- . 75.000 € pour travaux de remplacement de poteaux incendie par des bouches incendie sur divers sites de la Ville suite aux recommandations du Service Départemental d'Incendie et de Secours

Investissements concernant la culture : 100.000 €

- . 100.000 € pour installation d'un système de diffusion de sonorisation « Line Array » à la Grande Halle afin d'améliorer l'acoustique lors des spectacles et de réaliser des économies en Section de Fonctionnement au niveau de la location de matériel de sonorisation professionnel.

Investissements concernant l'éclairage public : 91.000 €

. 91.000 € pour travaux de remplacement de l'éclairage public devenu vétuste rue Lafayette

Investissements réalisés en « travaux régie » : 157.600 €

. 103.600 € de « travaux régie » Bâtiments : réfection peinture réfectoire maternelle Pierre et Marie Curie et réaménagement des locaux 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville

. 54.000 € de « travaux régie » Espaces Verts : aménagement des Ronds-Points de la Gare et Baurin ainsi que du terre-plein central 1^{ère} avenue

. Le montant des Crédits Reportés 2015 concernant les immobilisations s'élève à la somme de 1 114.608,35 €

SECTION D'INVESTISSEMENT – EMPRUNT 2016

Le recours à un emprunt d'un montant de l'ordre de 1,4 million d'euros est envisagé afin de pouvoir effectuer l'ensemble des réalisations indispensables pour notre Ville dont les principales sont répertoriées au présent débat d'orientations.

STRUCTURE DE LA DETTE COMMUNALE

Evolution dette de 2010 à 2015

<i>Année</i>	<i>Annuité Dette</i>	<i>Dont Annuité en Capital</i>	<i>Dont Annuité en Intérêts</i>	<i>Capital restant dû au 31 décembre</i>
2010	1 846 416	1 320 697	525 719	12 783 409
2011	1 871 189	1 354 335	516 854	12 429 074
2012	1 850 228	1 390 824	459 404	11 488 250
2013	1 714 173	1 273 765	440 408	13 514 485
2014	1 820 313	1 314 867	505 446	12 592 618
2015	1 640 750	1 155 822	484 928	14 936 796

Répartition encours dette au 31 décembre 2015 par nature de taux

	Quantité	%	Capital Restant Dû	%
Emprunts à taux fixes	17	89,5%	13 021 668	87,2%
Emprunts à taux variables	1	5,3%	66 036	0,4%
Emprunts structurés à taux fixes - Charte Giessler E3	1	5,3%	1 849 093	12,4%
TOTAUX	19	100%	14 936 796	100%

Répartition encours dette au 31 décembre 2015 par Etablissements bancaires

Etablissements bancaires	Nombre emprunts	% nombre emprunts	Capital Restant Dû	% CRD
C.D.C.	3	15,8%	2 062 833	13,8%
Caisse d'Epargne	7	36,8%	6 667 781	44,6%
Crédit Mutuel	2	10,5%	320 604	2,1%
DEXIA	6	31,6%	5 002 245	33,5%
La Banque Postale	1	5,3%	883 333	5,9%
TOTAUX	19	100%	14 936 796	100%

CONCLUSION

« Le problème n'est pas de voir grand ou petit, mais de voir loin ».

Cette pensée de Claude Lelouch résume bien, à elle seule, le travail que la municipalité a souhaité mettre en place depuis 2014 et qui se traduit, encore cette année, dans ce débat d'orientation budgétaire.

Il faut souligner que ce document comporte deux visions complémentaires :

- Une vision globale
- Une vision interne

I. La vision globale

Nul n'ignore aujourd'hui que les contextes international et national sont peu favorables à l'épanouissement des collectivités locales. Une croissance économique modérée, un chômage élevé, des entreprises dans le doute ... tous ces éléments poussent à la plus grande frilosité.

Ce sentiment est conforté, du côté des administrations publiques, par une réduction sans précédent des dotations financières accordées par l'Etat aux collectivités locales. Une baisse motivée par la volonté de rétablir l'équilibre des comptes publics nationaux et justifiée par un argument aussi complaisant que faux, mais qui se répand de plus en plus dans notre société, à savoir que les collectivités locales adoptent un train de vie à la fois dispendieux et irresponsable.

C'est ainsi dans cette situation que s'est élaboré notre travail budgétaire. A l'image de l'ensemble des communes françaises, la Ville de Roissy-en-Brie doit faire face à la baisse de ses dotations financières et à la raréfaction des subventions publiques. Malgré cela, la municipalité a fait le choix, à travers la politique menée, de maintenir un service public de qualité pour les Roisséens.

Dans un avenir plus ou moins proche, du fait du manque de financements, de nombreuses collectivités seront contraintes de réduire drastiquement leur politique d'investissement. Par sa gestion raisonnée et son endettement contenu, la municipalité de Roissy-en-Brie peut faire le choix d'un investissement fort. En 2016, celui-ci se traduira par une attention portée à l'amélioration de notre cadre de vie. Les projets qui seront proposés au vote du Conseil municipal lors du budget font de la réparation de la ville un axe majeur. Ceci se traduit notamment par des crédits importants alloués à l'entretien de la voirie ou à la création de nouveaux équipements. Deux raisons motivent notre choix :

- *Trop souvent, notre commune a été victime de comparaisons avec ses voisines et taxée, injustement, de « ville dortoir ». Ces investissements permettront de tordre le cou à ces propos. Déjà en 2015, plusieurs projets majeurs ont permis de faire entrer notre ville dans ce concept de « bien vivre ensemble » : création d'un terrain multisports, réaménagement de l'avenue Jean Monnet ou de la Première Avenue, installation de la tribune de la Grande Halle ... 2016 doit s'inscrire dans la continuité des efforts engagés. Au-delà, c'est un véritable projet d'investissement sur lequel la municipalité travaille et qui prendra forme tout au long du mandat.*
- *Investir signifie, pour une collectivité, participer à l'activité économique du pays, donc à la santé des entreprises et à l'emploi. Les collectivités locales comptent parmi les premiers investisseurs du pays. A ce titre, leur rôle est primordial. La municipalité est consciente de ce fait et, par son action volontaire, se veut actrice de la relance économique.*

II. Une vision interne

Dans son travail d'élaboration des orientations budgétaires, la municipalité s'est attachée à contenir l'expansion de ses dépenses de fonctionnement. Bien sûr, les contraintes qui pèsent sur nos investissements font également ressentir leurs effets sur ce domaine.

Toutefois, contenir ne signifie pas léser. Ainsi, un souci premier a été de conserver un confort de travail pour les agents de la commune. Ceci ne signifie, cependant, que rien ne doit être fait pour essayer de baisser nos dépenses de fonctionnement.

En effet, dans l'esprit d'une gestion responsable, il nous faudra penser, demain, de nouvelles pistes nous ouvrant au minimum la capacité de contenir nos dépenses de fonctionnement et au mieux de les réduire. Ainsi, à titre d'exemple, une action pourrait être pensée pour réduire le taux d'absentéisme au sein de la Ville. Une réflexion sur la mutualisation de services ou d'offres pourrait également constituer une piste de développement. Dans le même esprit, l'optimisation de l'entretien de notre patrimoine pourrait être source d'économies.

Evidemment, il ne s'agit là que d'idées possibles. Il nous appartiendra d'étudier les meilleures options envisageables afin nous puissions poursuivre l'amélioration de notre cadre de vie.

Pour conclure, la municipalité tient à remercier les services de la Mairie qui ont travaillé d'arrache-pied pour proposer un budget adapté à leurs besoins, mais sans augmentation par rapport au budget

précédent. Il faut également saluer le travail du service « finances » et de la direction générale dans l'élaboration et la finalisation de cette orientation budgétaire. »

* * * * *

Déclaration de Mme FUCHS, pour le groupe « Roissy pour tous, ensemble

↳

«Monsieur le Maire Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Nous avons lu attentivement votre document sensé présenter les orientations budgétaires pour 2016.

Force est de constater qu'il est vide de toute proposition.

Rien sur le développement du service public municipal !

Rien sur les réponses à apporter aux besoins pourtant criant en matière de santé, de garde de jeunes enfants, d'aménagement de l'espace public, de l'organisation des rythmes scolaires des enfants !...etc.

Rien sur le rôle que souhaite jouer Roissy en Brie dans la nouvelles intercommunalité !

En bref pas de projet de ville !

Et pourtant dans l'esprit des textes, le DOB est par définition le moment privilégié du nécessaire travail de prospective destiné à préciser ce que serait l'avenir de la ville. En tant que maire, c'est à vous de conduire ce travail. Vous ne l'avez pas fait et nous pouvons que le regretter.

Sans doute n'avez-vous pas eu le temps de réfléchir sérieusement à cette question. Coincé entre vos obligations professionnelles et votre cumul de fonctions dont nous commençons à voir les répercussions sur l'organisation du travail municipal (commissions ne se réunissant pas, report intempestif de réunions, impossibilité d'avoir des documents bilan...), vous nous délivrer un document à l'image de votre gestion « père » des dossiers communaux.

En 2014 Vous m'aviez fait grief d'être »une professionnelle de la politique « au motif que je mettais mis en disponibilité professionnelle pour mieux me consacrer à mon mandat et aux obligations qu'il supposait. Que n'avez-vous suivi mon exemple, vous seriez aujourd'hui en meilleure posture pour assurer le travail et la disponibilité que les Roisséennes et les roisséens sont en droit d'attendre de leur maire. D'autant que les confortables indemnités dont vous bénéficiiez vous permettaient de compenser largement votre baisse de revenus.

Je sais bien que vous vous efforcez de nous expliquer que, ce que vous disiez hier, et bien c'était hier est caduque aujourd'hui' hui. L'avantage de l'écrit c'est qu'il reste et il est toujours bon de se rappeler un peu d'histoire.

En 2014 vous me disiez « avec vous c'est toujours la faute des autres » ah oui, mais que dites-vous aujourd'hui si ce n'est la même chose oubliant au passage la responsabilité que porte vos amis politique dans la dégradation de la situation financière économique et sociale. Oui cette dernière est préoccupante et les collectivités locales vont payer un tribut conséquent. D'où l'ardente obligation qui nous est fait à nous élus de tout mettre en œuvre pour faciliter la vie quotidienne de nos concitoyens.

Ces considérations liminaires étant fait parlons de vos projets.

Rappelez-vous, il y a peu, vous me disiez que j'avais commis une grande faute avec la création du quartier du Pré de La Longuiolle. Vous appeliez tous vos voisins à vous soutenir pour dénoncer ce projet. Vous me disiez, je vous cite : « là où votre voiture passe nos espaces verts trépassent ».

Vous nous disiez sans rire, que vous vous engagiez devant les Roisséens à dire stop au béton. Vous avez même suscité la création d'une association présidée comme il se doit par votre premier adjoint.

Tiens donc, vos voisins d'hier et d'aujourd'hui pourront apprécier à leur juste valeur la force de vos convictions simili écologistes. Non seulement vous n'avez pas arrêté ce projet, mais en plus vous avez rajouté 50000€ d'études supplémentaires, pour rien, avec la bénédiction de la communauté d'agglomération, la Brie Francilienne.

Mais cela ne suffisait pas. En effet vous vous êtes empressés de vendre le terrain à côté de la MTL à un promoteur privé, qui c'est sûr, va faire de cet espace une belle prairie !!!

*Alors Monsieur BOUCHART, comment se fait-il que les arguments que j'évoquais à l'époque, notamment les contraintes posées par le schéma directeur d'île de France, qui étaient inexacts selon vous, **sont devenus une vérité sous votre règne.***

Serait-ce de la supercherie ou une méconnaissance absolue des dossiers, ce qui revient au même.

*A la différence de vous, ces projets de construction étaient accompagnés de vrais projets d'aménagement de la ville favorisant les liaisons douces, les espaces verts, la mise en valeur de la forêt **qui est notre atout** et notre particularité à Roissy.*

Nous avons mené également un travail acharné de sensibilisation du conseil général pour obtenir la reconnaissance et le financement du boulevard de contournement au sud de la ville afin de résorber la circulation de transit en centre-ville et préserver notre cadre de vie.

En 2014, Monsieur BOUCHART vous dénonciez nos axes routiers saturés, le parking de la gare insuffisant, les difficultés de circulation avec le passage à niveau. Et bien maintenant que vous êtes le Maire que faites-vous pour résoudre ces problèmes ?

Visiblement rien. Et en tout cas vos orientations budgétaires sont étrangement silencieuses.

Eh oui ! la critique est aisée mais l'art est difficile.

Et la liste des manquements à vos promesses de campagne n'est pas close :

- vous aviez dit « je créerai une pépinière d'entreprise pour faire venir des entreprises sur Roissy. Résultat des courses pas de pépinière et pas d'entreprise,*
- développer un marché de produits locaux ?? Vous pouvez nous donner l'adresse de celui-ci ??*
- mettre en place une livraison à domicile des courses effectuées chez les commerçants roisséens ?*
- vous aviez dit « nous iront chercher les subventions nécessaires au financement de nos projet au besoin avec les dents »...Résultat zéro pointé la aussi. Même les subventions auxquelles nous avons le droit n'ont pas été demandées comme par exemple les subventions liées aux TAP temps d'activités périscolaires.*
- vous vous engagiez à organiser des référendums locaux annuels pour faire valider vos projets. Par exemple ; les rythmes scolaires... aucun n'a été fait*

*Pire encore s'agissant du secteur scolaire, aucune commission scolaires de convoquée. Aucun bilan, sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pourtant tant réclamé par notre groupe lors de chaque conseil municipal et cela fait 2 ans avec les parents d'élèves que nous attendons. L'année 2016 doit être l'année de la mise en place d'un nouveau **Projet Educatif de Territoire (PEdT)** pour 3 ans en*

partenariat avec l'Education Nationale. Ce PEdT devra se traduire par une nouvelle organisation à la rentrée. Les temps périscolaires deviendront une opportunité pour tous avec un accent mis sur les contenus éducatifs et la mise en place de temps d'accueil du soir complémentaires. L'amélioration de la coordination, la formation et l'accueil des animateurs devront être clairement affirmé, ainsi que la prise en compte de la spécificité des enfants de maternelle.

Vous allez perdre très certainement la dotation de l'état qui était prévu pour cela, le fonds d'amorçage, mais qui était donné en contre parti de la mise en place d'ateliers éducatifs et culturels pour nos enfants. Mais a en entendre nos parents d'élèves, rien a été mis en place hormis une simple garderie

On voit l'intérêt que vous portez pour l'éducation de nos jeunes alors que nous vous avons déjà préparé tout le travail en concertation avec le monde éducatif

Alors Monsieur le Maire, vous qui n'êtes pas avare de critiques, que proposez-vous aux Roisséens maintenant que vous avez obtenu ce poste tant convoité?

Cette année est la dernière année où vous pourrez reprendre à votre compte les projets que nous avons pensés et conçus en lien avec toutes les parties prenantes. Nous verrons alors si ce que vous affirmiez avec une certaine arrogance

Parce que vous le savez, et dans le cas contraire ce serait inquiétant, les projets qui nécessitent des investissements lourds et des cofinancements se montent sur 2, 3 ou 4 ans.

Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier également l'ensemble des services administratifs, financiers et les services techniques pour la qualité des travaux réalisés et travaillés par mon équipe qui sont

- la réalisation de la piste cyclable :
- la réalisation des trottoirs de la rue Jean Monet,
- Le réaménagement de la 1^{ère} avenue,
- Les aménagements pour se rendre en toute sécurité à Intermarché et à la grande poste comme je l'indiquais déjà lors du DOB de 2015

Tout comme, la construction de la nouvelle salle jeunesse et du city stade, parce que ces utiles pour nos concitoyens, mais cessez de reprendre à votre compte des projets que vous n'avez pas menés et contentez-vous, de vous en satisfaire pour le bien vivre des roisséens

C'est un minimum d'éthique politique.

En fait le seul projet que vous nous présentez est la mise en place de la vidéo-protection.

J'en prends acte, la oui c'était l'un de vos 20 engagements, si cela peut contribuer à améliorer la sécurité, et je vous demande à nouveau de nous présenter l'étude d'impact que vous n'aurez pas oublié de réaliser au préalable ainsi que le bilan du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance soit plus connu sous le nom de CLSPD qui est une instance locale, réunie avec tous les acteurs locaux, et présidé par le maire, apparemment celui-ci a été repris en main par la ville et non plus par l'agglo.

A-t-il d'ailleurs était réuni depuis 2 ans ? Outil indispensable pour la sécurité de notre ville.

Je vous rappelle tout de même que plusieurs rapports sur la vidéo surveillance, dont celui de la chambre régionale des comptes Rhône Alpes, que l'on ne peut pas taxer de communiste, indiquent que ce sont des coûts énormes pour les collectivités et donc pour les habitants sans aucun résultat sur la baisse des violences à la personne.

Il est vrai qu'une caméra n'a jamais remplacé et secouru un être humain.

Je dis le seul projet, mais non, j'oubliais votre projet personnel de communication ou d'ailleurs la ville est couverte d'affiches grands formats, ou là la dépense ne compte pas ou sur la nouvelle lettre du maire payé avec les impôts des roisséens alors que vous disposez du Roissymag financé par les entreprises locales.

Alors que vous signiez vos tribunes en rappelant vos promesses, en tant que président de groupe de la majorité : Je vous cite « La majorité municipale estime qu'il n'appartient pas aux Roisséens et à la collectivité de financer la communication politique des élus. Pour cette raison et dès l'élection de mars 2014 l'édito du maire a été supprimé et le groupe majoritaire n'utilise pas l'encart réservé aux textes des groupes politiques représentés en conseil municipal. La nouvelle majorité municipale rendra compte aux roisséens de son action sur les deniers personnels de ses élus.

Est-ce à dire que vous avez déjà oublié vos promesses de campagne comme :

Créer une pépinière d'entreprises pour héberger et soutenir les créateurs et télétravailleurs roisséens, ainsi qu'une crèche attenante ?

Développer un marché de produits locaux ? Vous pouvez nous donner l'adresse de celui-ci ??

Mettre en place une livraison à domicile des courses effectuées chez les commerçants roisséens,

Alors comme vous semblez en manque d'inspirations et comme notre préoccupation première se dirige vers nos concitoyens nous vous soumettons quelques projets à inscrire dans votre budget.

- Dédier des moyens pour relancer les dossiers portant sur le boulevard de contournement et le passage à niveau qui demeure un vrai souci d'accès chaque jour.

Vous pourrez compter, vous le savez, sur mon soutien entier, et je pense que vous disposez aujourd'hui, d'appui politique au conseil général et au conseil régional qui vous seront probablement plus favorables.

- Inscrire des crédits servant aux aménagements des établissements publics et des lieux relevant de la responsabilité de la commune, dans le cadre du respect de la loi accessibilité car je n'ai rien vu concernant les personnes à mobilité réduite ?

- Inscrire la fin des aménagements et l'ouverture pour les jardins familiaux tant attendu par nos jardiniers

-Inscrire des crédits pour développer des projets servant à valoriser la forêt, atout majeur de notre commune qui est un vrai pôle d'attraction

*- Inscrire des moyens permettant d'ouvrir un dossier pour traiter de la situation de **Roissy Centre**, où les conditions de vie se dégradent de manière très inquiétante, où un dépotoir à ciel ouvert est installé. **Vous aviez sollicité le soutien électoral des habitants de ce quartier alors ne les oubliez pas.***

Pour conclure, Monsieur le Maire : par manque de travail et de compétences, vous et votre exécutif allez donc finir par tarir les ressources de la ville tout en continuant à maintenir un niveau de dépenses élevé notamment pour répondre à vos fantasmes sécuritaires.

Or vous savez inexorablement vers quoi mène cette gouvernance : vers l'endettement qu'in fine les Roisséennes et les Roisséens devront supporter.

Il est désormais clair, après 2 ans à la tête de la ville que vous n'avez ni ligne politique claire, ni projet ambitieux, la seule ambition récompensée est bien la vôtre.

Tout cela manque de souffle, de vision pour Roissy.

Ce budget ne propose manifestement aucune innovation et montre clairement votre absence d'intérêt pour les Roisséens. »

* * * * *

Déclaration de M. ZERDOUN, pour le groupe «Roissy Unie»

*« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, Mes chers Collègues,
Mesdames et messieurs les responsables des services,
Mesdames et messieurs,*

Tout d'abord, je tiens à saluer l'exposé que nous venons d'entendre, et à soutenir avec force les orientations présentées.

Je ne reviendrai pas sur les contraintes externes qui pèsent lourdement sur les collectivités locales. M. le Maire les a présentées en détail. Cependant, ces contraintes, avec en premier lieu la baisse drastique des dotations de l'Etat, sont un souci majeur qui oblige à un véritable exercice d'équilibriste lorsque l'on veut, comme M. le Maire l'a présenté, préserver le service public, tout en poursuivant une politique d'investissements. Cette stratégie est la seule à nos yeux qui puisse permettre de transformer Roissy durablement.

En effet, chacun aura noté dans la présentation de M. le Maire l'effort important en matière d'investissements. Cette politique volontariste est soutenue par le groupe de la majorité municipale, Roissy Unie. Notre ville évolue, elle grandit, et les besoins de sa population évoluent. Il faut donc investir pour préparer l'avenir.

Préparer l'avenir, c'est tout d'abord continuer d'entretenir nos bâtiments communaux, et en premier lieu nos écoles, dont certaines avaient grand besoin de travaux. Cela permet de préserver la valeur de notre patrimoine communal, et le confort de ceux qui les occupent.

Investir, c'est aussi améliorer l'état de la voirie et des trottoirs, poursuivre notre effort en faveur de l'accessibilité envers les personnes à mobilité réduite. Investir, c'est enfin répondre aux besoins des administrés avec lequel le contact n'a jamais été aussi proche, que ce soit dans les nombreuses permanences ou bien lors des réunions de quartier.

Lorsque l'on évoque les réunions de quartier, on pense également à la vie sociale qui s'est également développée sur notre ville, avec une idée forte : Roissy en Brie n'est pas et ne doit pas être une ville dortoir. La programmation éclectique et originale rencontre un grand succès. C'est bien le signe qu'il est possible d'offrir une véritable offre culturelle ambitieuse sur notre commune, et nous continuerons d'agir en ce sens.

Une ville plus vivante, un cadre de vie préservé et apaisé : voilà qui nous amène à la sécurité, autre attente très forte de nos concitoyens. Conformément à nos engagements, les horaires de la police municipale ont été sensiblement élargis, et un effort très conséquent a été fait en matière d'effectifs puisque ceux-ci ont plus que doublés. Les caméras de vidéo-protection ont fait leur apparition sur la commune, et les orientations budgétaires que vient de présenter M. le Maire ont confirmé la poursuite du déploiement de cet équipement très attendu.

Vous l'aurez compris, investir, c'est permettre à la parole donnée de se transformer en acte. Chacun aura pu le noter : ces orientations budgétaires sont proposées sans augmentation d'impôts. Ce n'est pas rien lorsque l'on connaît le contexte rappelé en préambule !

Nous pouvons déjà sentir les premiers effets de cette politique en utilisant le terrain multisports près de l'espace Sidney. Et cette année, il sera possible dès le début de la saison sportive de fouler le nouveau terrain de football synthétique au stade Bessuard. On peut aussi profiter des fruits ces efforts en empruntant l'avenue Jean Monnet et sa nouvelle piste cyclable... Et ce n'est qu'un début, tant les efforts doivent être et seront poursuivis sans relâche.

En résumé, Monsieur le Maire, c'est sans surprise que nous soutenons sans réserve vos orientations budgétaires. »

* * * * *

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2312-1 rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les villes de 3 500 habitants et plus,

VU la loi n° 92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République du 06 février 1992,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

VU l'information de la commission municipale « Finances, administration générale, personnel » en date du 8 février 2016,

CONSIDERANT que le débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif,

ENTENDU la présentation du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016 de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal ; **PREND ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2016 de la Ville, dont les grands axes sont précisés dans le document ci-annexé,

Délibération n°03/2016

Autorisation donnée au Maire pour l'engagement, la liquidation et le mandatement, avant leur vote, des dépenses d'équipement du budget principal ville – Exercice 2016 – Modification de la délibération n°119/2015 du 14 décembre 2015

VU l'Ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005,

VU l'Article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la circulaire NOR/INT/B/89/0017/C du 11 janvier 1989,

VU l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 119/2015 du 14 décembre 2015,

VU le courrier de Monsieur le Sous-Préfet de TORCY en date du 05 janvier 2016,

VU les crédits ouverts en Dépenses d'Investissement sur l'exercice 2015 aux chapitres 20 – 21 et 23,

VU l'avis de la Commission « Finances, Administration générale, personnel » en date du 8 février 2016

CONSIDERANT la nécessité d'engager, de liquider et de mandater certaines Dépenses d'Equipement (hors crédits afférents au remboursement de la dette et hors crédits reportés), avant le vote du Budget Communal – Exercice 2016,

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué, à engager, liquider et mandater sur l'exercice 2016 certaines Dépenses d'Equipement (hors crédits afférents au remboursement de la dette et hors crédits reportés), dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Communal de l'exercice 2015

pour un montant total de 1 265.161,50 € réparti sur les imputations budgétaires des chapitres 20 – 21 et 23 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

PRECISE que les dépenses engagées, liquidées et mandatées au titre de la présente autorisation seront inscrites au Budget Primitif Communal – Exercice 2016.

PRECISE que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 119/2015 du 14 décembre 2015.

Délibération n°04/2016

Garantie d'emprunt à accorder à l'ACEP pour financer le solde des travaux de rénovation et d'extension de l'EHPAD « Le Patio » à Roissy-en-Brie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2252-1 et L.2252-2,

VU la Loi n° 88-13 du 05 janvier 1988, dite « Loi Galland »,

VU la Loi n° 91-662 du 13 juillet 1991 d'orientation sur la Ville,

VU la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, notamment ses articles 61 et 64,

VU l'article 2298 du Code Civil,

CONSIDERANT la demande formulée, le 02 février 2016, par l'ACEP (Association pour la Création d'Equipements Pilotes pour personnes âgées), 10 rue Joseph Bodin de Boismortier 77680 ROISSY EN BRIE, tendant à l'obtention d'une garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le financement du solde des travaux de rénovation et d'extension de l'EHPAD « Le Patio » à ROISSY EN BRIE,

Le Conseil municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total

de 2 912 440 € que l'ACEP (Association pour la Création d'Equipements Pilotes pour personnes âgées), 10 rue Joseph Bodin de Boismortier 77680 ROISSY EN BRIE se propose de contracter auprès du CREDIT COOPERATIF – Agence de NOISIEL – 60 Cours des Roches – CS 10592 NOISIEL – 77448 MARNE LA VALLEE Cedex. Ces prêts sont destinés à financer le solde des travaux de rénovation et d'extension de l'EHPAD « Le Patio » à ROISSY EN BRIE.

PRECISE que les caractéristiques des prêts consentis par le CREDIT COOPERATIF sont les suivantes :

Prêts d'un montant total de 2 912 440 € pour financement du solde des travaux de l'EHPAD

Première tranche : Prêt Croissance Crédit Coopératif

Montant du prêt : 800 000 €

Durée : 7 ans

Conditions financières : taux fixe 0,85 %

Périodicité des échéances : mensuelle à terme échu

Mode d'amortissement du capital : progressif

Deuxième tranche : Prêt Crédit Coopératif

Montant du prêt : 2 112 440 €

Durée : 20 ans

Conditions financières : taux fixe 2,40 %
Périodicité des échéances : mensuelle à terme échu
Mode d'amortissement du Capital : progressif
. 1^{er} palier d'amortissement sur 84 mois
. 2^{ème} palier d'amortissement sur 240 mois
Frais de dossier : 12 000 €

Conditions globales

Taux de crédit moyen (à titre indicatif) : taux fixe 2,24 %
Garantie commune aux 2 prêts : Caution simple d'une Collectivité Locale (Conseil Départemental de Seine et Marne ou Ville de Roissy en Brie)

Conditions préalables au versement des fonds

. Versement des fonds sur présentation des factures ou des situations de travaux
. Validation du respect des ratios « Loi Galland » de la Ville de Roissy en Brie (si sa caution est retenue comme garantie)

STIPULE que la garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'ACEP de ROISSY EN BRIE dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre simple du CREDIT COOPERATIF, à se substituer à l'ACEP de ROISSY EN BRIE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée des prêts à délibérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir la charge des emprunts.

AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre le CREDIT COOPERATIF et l'emprunteur.

Délibération n°05/2016

Convention avec le Centre Information Jeunesse de Seine-et-Marne CIJ 77 pour l'accueil d'un jeune sous contrat de service civique au sein du Point Information Jeunesse de Roissy-en-Brie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment l'article 110,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le tableau des effectifs,

VU la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

VU l'avis de la commission municipale « Finances, Administration générale et Personnel » en date du 8 février 2016 et la commission « Jeunesse et Sports » en date du 3 février 2016

CONSIDERANT que le Centre Information Jeunesse de Seine-et-Marne propose la mise à disposition d'un jeune sous contrat de service civique pour participer à la mise en œuvre des projets du Point Information Jeunesse,

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE

DECIDE d'accueillir par voie de mise à disposition, un volontaire effectuant un service civique, au sein du Point Information Jeunesse pour une période de huit mois, à raison de 24 heures hebdomadaires.

S'ENGAGE à verser au volontaire la somme de 106.31 € par mois au titre de la prise en charge des frais de transports et de repas.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec le Centre Information Jeunesse de Seine-et- Marne.

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016 - compte 64 charges de personnel.

Délibération n°06/2016

Modification du tableau des emplois permanents : Création d'un poste d'attaché territorial

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3,

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié portant dispositions applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis du Comité Technique Paritaire, en date du 12 février 2016.

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale et Personnel » en date du 8 février 2016

CONSIDERANT que le poste de directeur général adjoint en charge de la gestion des directions et services en lien direct avec la population, créé par délibération n°100/2015 en date du 16 novembre 2015, a été pourvu par le responsable de l'administration générale,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste d'attaché territorial afin de le remplacer pour permettre le maintien et le développement des missions de l'administration générale et notamment d'assurer les missions de conseil et d'assistance juridique,

CONSIDERANT qu'à défaut de candidature d'un fonctionnaire titulaire, il pourra être fait appel à un agent contractuel,

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents à compter du 1er mars 2016 en créant un poste d'attaché territorial à temps complet,

DIT que cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel titulaire d'un diplôme de niveau I en droit et sera alors rémunéré sur la base du 6^e échelon de ce grade.

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016 - compte 64 charges de personnel.

Délibération n°07/2016

Modification du tableau des emplois permanents : Création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) de 1^{ère} classe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°92 - 850 du 28 août 1992 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

VU le tableau des effectifs,

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale et Personnel » en date du 8 février 2016

CONSIDERANT qu'il convient de créer le poste nécessaire pour permettre la nomination d'un agent suite à sa réussite au concours d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe,

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents à compter du 1^{ER} mars 2016 pour créer un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe,

PRECISE que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2016 - compte 64 charges de personnel.

Délibération n°08/2016

Adhésion aux services de la mission handicap du centre de gestion de Seine-et-Marne

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 23-1 qui confère au Centre de Gestion « une mission générale d'information sur l'emploi public territorial, y compris l'emploi des personnes handicapées »,

VU la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

VU le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

VU la convention signée entre le Centre de Gestion de Seine-et-Marne et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique,

CONSIDERANT que dans le cadre de cette convention, le Centre de Gestion de Seine-et-Marne s'est engagé à accompagner les collectivités affiliées dans la mise en œuvre de leurs politiques d'emploi et de reclassement des personnes en situation de handicap au sein de leurs effectifs.

CONSIDERANT que pour adhérer aux prestations d'accompagnement du handicap, le Centre de Gestion propose la signature d'une convention annuelle d'offres de services comprenant des actions définies ci-après :

- Formation des gestionnaires Ressources Humaines sur les processus opérationnels de recrutement et d'insertion des personnes handicapées et de maintien dans l'emploi d'agents devenus inaptes à leurs fonctions
- Sensibilisation des acteurs compétents en matière de Prévention des risques
- Conseils et accompagnement des élus et responsables RH dans leurs obligations à l'égard du FIPHFP, dans leur sollicitation de subventionnements et dans la collecte de statistiques
- Accompagnement sur mesure du recrutement et de l'intégration de personnes en situation de handicap
- Formation et accompagnement des collectivités pour le recrutement des apprentis reconnus travailleurs handicapés ainsi que l'orientation et l'accompagnement vers l'organisme adapté pour assurer le tutorat des maîtres d'apprentissage
- Accompagnement dans la mise en œuvre d'actions visant au maintien dans l'emploi des agents devenus inaptes à l'exercice de leurs fonctions
- Conseils et renseignements sur les règles applicables en matière d'accessibilité des locaux professionnels pour les personnes handicapées

VU l'avis de la commission municipale « Finances, Administration générale et Personnel » du 8 février 2016

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE et à l'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention annuelle du Centre de Gestion de Seine-et-Marne relative aux prestations d'accompagnement du handicap, ci-annexée.

Délibération n°09/2016

Renouvellement du Label Information Jeunesse du PIJ pour 3 ans

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Charte Européenne et Française de l'Information Jeunesse,

CONSIDERANT que la convention de labellisation du Point Information Jeunesse arrive à échéance le 20 février 2016

CONSIDERANT que le Point Information Jeunesse assure une mission de service public au bénéfice des jeunes roisséens et en respectant un cahier des charges qui conditionne l'obtention du label

CONSIDERANT la volonté municipale de maintenir un service d'information généraliste de proximité sur le territoire de Roissy en Brie à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans

CONSIDERANT la volonté municipale de bénéficier à nouveau du label Information Jeunesse pour la période de février 2016 à février 2019 et de maintenir l'offre de service du Point Information Jeunesse

CONSIDERANT la volonté municipale de renouveler le label Information Jeunesse du PIJ afin de pérenniser le projet de la structure qui s'articule autour :

- D'une prise en compte des besoins des jeunes de Roissy en Brie
- D'une intervention axée sur une démarche d'information généraliste et globale qui est inscrite dans le champ de l'information et la documentation jeunesse sur tous les thèmes liés au quotidien des jeunes
- D'un champ d'intervention qui doit s'articuler en complémentarité avec l'action des partenaires de l'insertion sociale et professionnelle (mission locale), de l'Education Nationale, de l'intervention sociale spécialisée et individuelle

CONSIDERANT qu'une convention devra être signée entre la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale d'Ile de France (DRJSCS), le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ), la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine et Marne (DDCS 77), le Centre Information Jeunesse de Seine et Marne (CIJ 77) et la Ville de Roissy en Brie.

VU l'avis de la commission Jeunesse et Sports en date du 5 février 2016,

Le Conseil Municipal, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRE et à l'UNANIMITE

DÉCIDE d'approuver la demande de renouvellement du label Information Jeunesse du PIJ et de conventionner avec la DDCS de Seine-et-Marne.

AUTORISE le Maire ou son Adjoint délégué à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants.

PRECISE que les dépenses liées à ce projet sont inscrites au Budget Primitif 2016

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les Membres présents.

Pour Extrait Conforme en Mairie, le 15 février 2016

François BOUCHART

Maire de Roissy-en-Brie

**1^{er} Vice-président de la communauté d'agglomération,
Paris-Vallée de la Marne**